

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Cabinet du Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

PROJET DE CONSTRUCTION, D'EXTENSION,
D'AMENAGEMENT OU DE TRANSFORMATION
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(E.R.P.)

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

IMPORTANT

- L'article R.123.2 du décret du 31 octobre 1973 (codifié sous les articles R.123.55, R.152.4 et R.152.5 du code de la construction et de l'habitation) précise : "Constituent des établissements recevant du public (E.R.P.) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non.
- Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.
- Conformément aux dispositions R.123.22, R.123.34 et R.123.35 du décret, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un E.R.P. , subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire, doit être soumis à l'avis de la commission compétente. Le dossier de présentation comportera obligatoirement une NOTICE DE SECURITE.

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM de l'établissement :

Adresse :

Exploitant :

Propriétaire :

Activités :

Présentation sommaire du projet :

-

S'il s'agit d'un bâtiment existant
Indiquer le nom de l'ancienne activité :

CLASSEMENT proposé :

Type :

Catégorie :

Le projet est-il suivi par un organisme agréé : oui
(Obligatoire pour les Ets du 1^{er} groupe et les 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil)

: non

Nom de l'O.A. :

Effectif :

personnel :

public :

total :

II - IMPLANTATION DE L'ETABLISSEMENT (articles C.O)

Nombre de façades accessibles : (par voies publiques, privées ou espaces libres) :

Largeur des voies :

Largeur utilisable :

Isolement par rapport au tiers

avec tiers en vis à vis (distance) :

nature des tiers :

avec tiers contigus (degré CF des parois) :

nature des tiers :

avec tiers superposés (degré CF du plancher) :

nature des tiers :

III - CONSTRUCTION (articles C.O)		
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	RESISTANCE AU FEU
Éléments porteurs ou autoporteurs		
Façades		
Isolation		
Charpente		
Couverture		
Planchers		

IV - DISTRIBUTION (articles C.O)

Cloisonnement traditionnel <input type="checkbox"/>			Secteurs <input type="checkbox"/>			Compartiments <input type="checkbox"/>		
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	RESISTANCE AU FEU						
Cloison de distribution								
Cloison des locaux à risques								
Portes des locaux à risques								
Portes des locaux à sommeil								
Portes de recoupement et d'escaliers encloués								

V - DEGAGEMENTS (articles C.O)

Locaux accessibles au public situés au rez-de-chaussée :
 nombre d'issues et largeur par issue :
 largeur totale des sorties (exprimée en unités de passage) :

Locaux accessibles au public situés en sous-sol ou en étage :
 nombre d'escalier et largeur par escalier - encloués : non encloués :
 largeur totale des escaliers (exprimée en unités de passage) :

VI - ESPACES D'ATTENTE SECURISES A CHAQUE NIVEAU (à indiquer sur les plans)

Solution retenue	Nombre	Surface	Moyen d'appel
Local protégé			
Concept de secteur			
Surface des paliers encloués augmentée			
Espace à l'air libre			
Principe des articles AS4 et AS5			

VII - AMENAGEMENT (articles AM)

ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	REACTION AU FEU
Revêtements de sol		
Revêtements muraux		
Plafonds et faux plafonds		
Mobiliers / Décoration		

VIII - DESENFUMAGE (articles CO/DF et instruction technique n° 246)

LOCAUX	SUFACE PLANCHER	SURF. UNIT EXUTOIRE	NOMBRE EXUTOIRE	TOTAL DF	TYPE (1) DF	TYPE (2) DECLENCHEMENT
CIRCULATIONS HORIZONTALES						
ESCALIERS ENCLOISONNES						
LOCAUX TECHNIQUES						
RESERVES						
SALLES ACCESSIBLES AU PUBLIC						
ESPACES SECURISES						
(1) Mec = Mécanique / Nat = Naturel (2) Man = Manuel / Auto = Automatique			Emplacement des Commandes de désenfumage			

IX - ELECTRICITE - ECLAIRAGE (Articles EL / EC)

Norme de conformité de l'installation électrique :

Eclairage

<u>de sécurité :</u>	Fonction	→	Evacuation	<input type="checkbox"/>	Ambiance - anti panique	<input type="checkbox"/>
	Conception	→	Source centralisée	<input type="checkbox"/>	Blocs autonomes	<input type="checkbox"/>
		→	Groupe de remplacement	<input type="checkbox"/>	Blocs autonomes pour habitation	<input type="checkbox"/>

X - CHAUFFAGE (Articles CH)

Mode de chauffage ou de conditionnement d'air :

Emplacement des organes de sécurité :

Puissance de la chaudière : Kw

Parois du local chaufferie :

Ventilations haute et basse section : Cm²

Accès :

Stockage combustible :

MODE :	
LIEU :	
VOLUME :	
Hydrocarbure liquide	<input type="checkbox"/>
Hydrocarbures gazeux	<input type="checkbox"/>

XI - INSTALLATIONS GAZ COMBUSTIBLES (articles GZ)

Nature du gaz :

Nature et puissance des appareils :

Emplacement des organes de sécurité :

Stockage combustible :
 Mode :
 Lieu :
 Volume :

XII - GRANDES CUISINES

Office	<input type="checkbox"/>
Office de remise en température	<input type="checkbox"/>
Ilot de cuisson	<input type="checkbox"/>
Grande cuisine ouverte	<input type="checkbox"/>
Grande cuisine isolée	<input type="checkbox"/>
Ventilateurs d'extraction 400 °	<input type="checkbox"/>
Puissance totale des appareils :	Kw

Installation de gaz médicaux

XIII - MOYENS DE SECOURS INTERNES (Articles MS)							
Extincteurs		Capacité	Nombre	Emplacement			
	Poudre						
	Eau pulvérisée						
	CO2						
	Autre						
R.I.A.	Diamètre	Longueur	Nombre	Emplacement			
Emplacement			Système de sécurité incendie				
Extinction automatique :	<input type="checkbox"/>		A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
Colonne sèche :	<input type="checkbox"/>		Alarme				
Colonne humide :	<input type="checkbox"/>		1 <input type="checkbox"/>	2a <input type="checkbox"/>	2b <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
							Alarme visuelle <input type="checkbox"/>

Détection incendie	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Emplacement des détecteurs			<input type="checkbox"/>
	: tous les locaux		<input type="checkbox"/>
	: circulations		<input type="checkbox"/>
	: locaux à risques		<input type="checkbox"/>
	: combles		<input type="checkbox"/>
	: plénums		<input type="checkbox"/>
DAD	: oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Emplacement	:		

Alerte :
Téléphone urbain <input type="checkbox"/> Ligne directe <input type="checkbox"/>
Service de sécurité (nombre de personnes)
- ERP1 : - Personnel désigné :
- ERP2 : - Surveillance de nuit :
- ERP3 :

XIV - MOYENS DE SECOURS EXTERIEURS (Articles MS et circulaire interministérielle n° 465 du 10/12/1951)				
<u>Poteaux d'incendie</u> :	Nombre :	Distance :		} (les représenter sur le plan de situation)
<u>Réserves d'eau</u> :	Naturelles : <input type="checkbox"/>	Distance :		
	Artificielles : <input type="checkbox"/>	Distance :	Capacité :	

XV - DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (Articles 45-46-47-48 du décret 95-260 du 08/03/1995)
<u>Dépôt de permis de construire ou de travaux</u> : déclaration écrite du maître d'ouvrage qui s'engage à respecter les règles générales de construction et notamment celles relatives à la solidité. Plans de situation, masse, niveaux, coupe, façades. Déclaration d'effectifs le cas échéant.
<u>Demande d'autorisation d'ouverture</u> : attestation écrite du maître d'ouvrage certifiant avoir fait effectuer l'ensemble des contrôles et vérifications techniques relatifs à la solidité. ou attestation du bureau de contrôle, (si obligatoire), précisant que la mission solidité "L" a bien été exécutée.
<u>Visite d'ouverture</u> : rapports relatifs à la sécurité des personnes établis par un organisme ou personne agréée lorsque leur intervention est prescrite. Procès verbaux des matériaux.

XVI - OBSERVATIONS

Fait à :

le :

Le Maître d'œuvre

Le Maître d'ouvrage